

# À LA SOURCE 2024-2025

Caudan  
Hennebont  
Inzinzac-Lochrist  
Locmiquélic  
Riantec  
Gâvres



## LETTRE ANNUELLE DES RÉSULTATS DE LA QUALITÉ DE L'EAU

LORIENT  
AGGLOMÉRATION

sauro

UN DOUTE ?  
UNE QUESTION ?  
Contactez SAUR

sauro L'exploitation du réseau potable sur votre commune a été confiée par Lorient Agglomération à la SAUR (Société d'aménagement urbain et rural).

Demande de mensuralisation de votre facture, turbidité de l'eau, déménagement ou emménagement dans un nouveau foyer... La SAUR est votre unique contact pour toutes vos demandes relatives à l'eau potable.

02 97 62 05 59  
(le standard est joignable du lundi au vendredi de 8h à 19h)

www.saurclient.fr  
(certaines démarches peuvent être effectuées en ligne à partir de votre espace client)

Zone d'activités de Pen Mané  
12, rue Jean-Marie Le Bris - 56520 GUIDEL  
(vous pouvez vous rendre dans les locaux de SAUR du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et, sur rendez-vous uniquement, de 12h à 14h).

# La qualité de votre eau en 2023

Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

	CAUDAN, HENNEBONT, INZINZAC-LOCHRIST, LOCHIQUELIC, RIANTEC	GÂVRES
<b>ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE - RESSOURCE EN EAU</b>	Prise d'eau d'usine de Langroise à Hennebont sur le Blavet.	Captages de Pont-Mouton à Plouhinec (traitement sur site) ainsi que la prise de l'usine de Langroise à Hennebont sur le Blavet en appoint.
<b>CONCLUSION SANITAIRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ POUR 2023</b>	L'eau est de bonne qualité, elle peut être consommée par tous. Des dépassements de références bactériologiques (bactéries revivifiables et coliformes) et physico-chimiques (carbone organique total, manganèse, turbidité, température de l'eau et agressivité) ont été observés, sans générer de risque pour la santé.	L'eau est de bonne qualité, elle peut être consommée par tous. Un dépassement de référence physico-chimique (agressivité) a été observé, sans générer de risque pour la santé.
<b>PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU</b>		
<b>BACTÉRIOLOGIE</b> Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 87 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml <b>Très bonne qualité</b>	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml <b>Très bonne qualité</b>
<b>NITRATES</b> Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 84 Valeur moyenne : 23,1 mg/L Valeur maxi : 30 mg/L <b>Bonne qualité</b>	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 21,7 mg/L Valeur maxi : 25 mg/L <b>Bonne qualité</b>
<b>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</b> Le terme «pesticides» regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 194 Valeur maxi : 0 microgramme/L <b>Très bonne qualité</b>	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 194 Valeur maxi : 0 microgramme/L <b>Très bonne qualité</b>
<b>TURBIDITÉ</b> Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 85 Conformité : 98 % Valeur maxi : 2,1 NFU <b>Dépassement ponctuel de la référence de qualité</b>	<b>Pas de problématique rencontrée</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
<b>DURETÉ</b> Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 84 Valeur moyenne : 10,6 °f Valeur maxi : 14,4 °f <b>Eau peu calcaire</b>	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 11 °f Valeur maxi : 15,9 °f <b>Eau peu calcaire</b>
<b>CARBONE ORGANIQUE TOTAL</b> Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 85 Valeur moyenne : 1,15 mg(C)/L Valeur maxi : 2,1 mg(C)/L <b>Dépassements ponctuels de la référence de qualité</b>	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 0,95 mg(C)/L Valeur maxi : 2,2 mg(C)/L <b>Dépassements ponctuels de la référence de qualité</b>
<b>ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 3,5 Valeur maxi : 4 <b>Dépassements ponctuels de la référence de qualité</b>	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 4 Valeur maxi : 4 <b>Dépassement ponctuel de la référence de qualité</b>

## Quelques conseils



### ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



### CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.



### ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



### SAVEUR / COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



# NOUVELLE TARIFICATION PROGRESSIVE & INCITATIVE DE L'EAU : KEZAKO ?

Le changement climatique en cours entraîne la succession d'épisodes météorologiques intenses, alternant entre sécheresse et fortes pluies.

**Conséquence :** la ressource en eau est en tension – tant en termes de quantité que de qualité.  
Pour faire face à ces constats, Lorient Agglomération a adopté un Plan de Résilience Eau en 2023 comprenant 48 actions.

**L'objectif ?** Réaliser 10% d'économie sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel entre 2019 et 2030 !  
La nouvelle tarification progressive et incitative de l'eau est un des leviers déployés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Plan de Résilience Eau.

## POUR QUI ?

Une tarification différenciée pour les usages domestiques (très majoritairement ceux des particuliers) et les usages non domestiques relevant des activités professionnelles.

## QUAND ?

La mise en œuvre a commencé en 2024 et se déploiera progressivement jusqu'en 2026.

## POURQUOI ?

En renforçant le caractère progressif des tarifs appliqués, l'objectif attendu est d'inciter chacun aux économies d'eau en faisant prendre conscience à tous que l'eau est une ressource rare que nous devons collectivement préserver.

## QU'EST-CE QUI CHANGE ?

### EAU POTABLE

LA FACTURE EST COMPOSÉE DE 2 PARTIES :

**Une part fixe :** correspondant au tarif de l'abonnement en fonction de la taille du compteur installé.

**Une part variable :**



### TRANCHES TARIFAIRES

0m³

30m³

70m³

110m³

120m³  
Conso annuelle moyenne d'un foyer de 4 personnes

Les usages domestiques sont facturés selon 4 tranches de facturation dont les tarifs sont croissants en passant d'une tranche à l'autre. Cette tarification est dite progressive : les écarts entre les tranches s'intensifieront dans les années à venir.

Les 30 premiers m³ seront facturés à un prix, qui avoisinera 1€HT/m³.  
Les usages non domestiques sont quant à eux facturés sur la base d'un tarif unique qui sera mis en œuvre d'ici 2026 (2 tranches encore en 2024 et 2025).

### ASSAINISSEMENT

Tous les usagers raccordés à un réseau de collecte des eaux usées se voient appliquer les mêmes tarifs : abonnement et prix au m³ consommés, selon 4 tranches de tarification, également progressives et identiques à celles de l'eau potable.

## RÉFORMES DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

### QU'EST-CE QUI CHANGE ?

#### Modification de la redevance prélèvement

Cette redevance apparaîtra désormais explicitement sur votre facture, mais elle n'est pas nouvelle.

#### Suppression des redevances

- pollution domestique
- modernisation des réseaux de collecte

#### Création de 3 nouvelles redevances

- consommation d'eau potable
- performance des réseaux d'eau potable
- performance des systèmes d'assainissement

### OÙ ÇA ?

Vous retrouverez le détail de ces redevances sur la rubrique « Organismes publics » de votre facture

### POURQUOI ?

- Rééquilibrer l'origine des contributions aux agences de l'eau
- Valoriser les efforts de gestion patrimoniale des collectivités
- Accroître les capacités financières des Agences de l'eau pour leur permettre d'accompagner plus fortement les collectivités et acteurs économiques face au changement climatique.

## LES ÉCOGESTES !



Repérez et réparez rapidement les fuites



Utilisez un récupérateur d'eau de pluie (une aide à l'achat de 50€ est proposée par Lorient Agglomération > voir sur [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh))



Prenez une douche courte de moins de 5 minutes plutôt qu'un bain



Utilisez votre électroménager à plein (lave-linge et lave-vaisselle) et prenez garde à l'étiquette de consommation d'eau en cas de renouvellement



Récupérez l'eau qui peut l'être (avant qu'elle devienne chaude où celle qui sert à rincer les fruits et légumes) pour d'autres usages comme l'arrosage des plants du jardin

### Une question pour comprendre votre facture d'eau ?

Référez-vous au guide disponible sur le site [www.lorient-agglo.bzh/vos-services/eau/vos-demarches/](http://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/eau/vos-demarches/)

Dans un objectif d'accompagnement et de solidarité entre usagers, pour les foyers les plus précaires, Lorient Agglomération a instauré une aide sous forme d'un chèque eau d'une valeur de 50€/foyers et par an, délivrable sous conditions. Elle concerne les usagers éligibles au Fonds de Solidarité-Energie-Eau. Pour tout renseignement, adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou au Centre Médico Social (CMS) de votre commune en charge de la gestion du Fonds de Solidarité Logement.